



**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 - 78**

L'an deux mille vingt et un,  
Le 17 décembre à 19 heures 00,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*

Canton  
de Boulogne Sud

**Date de convocation :** 11 décembre 2021

**Date d'affichage :** 11 décembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.  
**Nombre de conseillers**

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE

11/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Jean-Michel DÉGREMONT
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Tatiana LECUYER
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Julien DIEU

7/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
M Philippe LELIEVRE est nommé secrétaire de séance.

**Demande de subvention au titre des Amendes de Police – Année 2022**

La présente délibération annule et remplace la délibération 2021 – 69

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT, Vu le budget communal,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De solliciter Monsieur le Président du Département dans le cadre du FARDA au titre des Amendes de Police pour la création de deux chicanes rue Marcel Caudevelle et rue Jean Legrand ainsi que pour la pose de deux lampadaires sur le chemin piétonnier situé entre la

**REÇU EN PREFECTURE**

le 28/01/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216209080-20211217-2021\_8-DE

rue Marcel Caudeville et la résidence la plaine. Le montant des travaux s'élève à 9 931 € HT pouvant être subventionnés à hauteur de 40 % par le Département soit 3 972,40€.

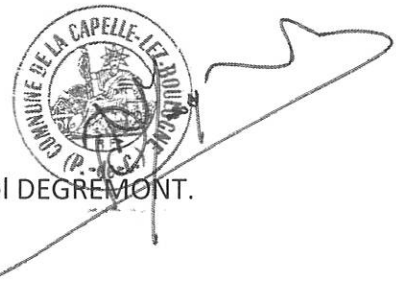
- **De lui donner l'autorisation** d'engager toutes les démarches et de signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention ci-dessus mentionnée.
- Suite à la décision de la commission du Conseil Départemental, d'accepter la subvention du montant accordé au titre des Amendes de Police lui permettant l'encaissement de celle-ci au budget principal de la commune.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne,  
Le Maire,



Jean-Michel DEGREMONT.

certifié et rendu exécutoire le :

REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216209080-20211217-2021\_8-DE